

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Comité technique paritaire  
Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle  
Nomination*

**Arrêté du 11 avril 2007 portant nomination des membres du comité technique paritaire central institué auprès de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : SOCO0710652A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu l'arrêté du 15 février 2006 portant création d'un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 16 janvier 2007 fixant les modalités d'une consultation du personnel afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire central de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
Vu du l'arrêté du 19 mars 2007 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

#### *Membres titulaires*

M. Cano (André), directeur de l'Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, président ;  
M. Narayninsamy (Jean-Jacques), secrétaire général de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
M. Cristoforetti (Jean-Daniel), directeur des études.

#### *Membres suppléants*

M. Laval (Philippe) ;  
M. Nguyen Them (Jérôme) ;  
Mme Pontal-Cogne (Katia).

### Article 2

Sont nommés représentants du personnel au comité susvisé sur désignation des syndicats concernés :

#### **Syndicat SYNTEF-CFDT**

##### *Membre titulaire*

Mme Humbert (Annie).

##### *Membre suppléant*

Mme Hubert (Catherine).

#### **Syndicat CGT**

##### *Membre titulaire*

Mme Biston (Pascale).

*Membre suppléant*

Mme Olivier (Anne).

**Syndicat SNU-TEF**

*Membre titulaire*

M. Masse (Max).

*Membre suppléant*

Mme Anselme (Mylène).

Article 3

Le directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 avril 2007.

*Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale  
et du logement,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services :

*La chef de service,*

I. MOURÈS